

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2186

Mandat spécial accordé à Mme Dounia Besson pour un déplacement à Alger du 24 au 26 mai 2016

Direction des Assemblées

**Rapporteur :** Mme DOGNIN-SAUZE Karine

<b>SEANCE DU 6 JUIN 2016</b>
------------------------------

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 8 JUIN 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 30 MAI 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 10 JUIN 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 15 JUIN 2016

---

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme NACHURY (pouvoir à M. HAVARD), M. BRAILLARD (pouvoir à M. BERNARD), M. COULON (pouvoir à M. TOURAINE), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2016/2186 - MANDAT SPECIAL ACCORDE A MME DOUNIA BESSON  
POUR UN DEPLACEMENT A ALGER DU 24 AU 26 MAI  
2016 (DIRECTION DES ASSEMBLÉES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 27 mai 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Mme Dounia BESSON, 19<sup>e</sup> adjointe au Maire de Lyon, déléguée à l'Economie sociale et solidaire, est invitée par la Métropole de Lyon à assister, en tant que représentante du territoire lyonnais, aux 3<sup>es</sup> Rencontres algéro-françaises des maires et présidents de collectivités territoriales, du 24 au 26 mai 2016.

Ces rencontres, dont les deux premières éditions ont eu lieu en 1999 (Alger) et en 2004 (Paris), sont organisées par Cités Unies France.

La Ville de Lyon a désigné, dans le cadre du renouvellement de mandat 2014-2020, deux représentants pour siéger au sein de Cités Unies France :

Mme Karine DOGNIN-SAUZE, 12<sup>e</sup> adjointe au Maire de Lyon, en charge des relations internationales et des affaires européennes, de la coopération décentralisée et de la solidarité internationale :

M. Georges KEPENEKIAN, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire de Lyon, en charge de la culture, des grands événements et des droits des citoyens.

Ces deux derniers étant indisponibles pour la tenue de cette 3<sup>ème</sup> édition des Rencontres algéro-françaises, la Ville de Lyon a souhaité que Mme Dounia BESSON réponde favorablement à l'invitation de la Métropole.

Cette rencontre a pour but de relancer les échanges et les partenariats avec les élus des collectivités algériennes, autour de grandes thématiques telles que la jeunesse, le développement territorial et le développement durable.

Plus spécifiquement, sont notamment mis en avant le programme franco-algérien dit Jousour pour le renforcement du mouvement associatif enfance-jeunesse, ainsi que deux missions pour la coopération industrielle et technologique entre l'Algérie et la France.

Des ateliers de travail seront organisés et porteront notamment sur :

1. Participation des jeunes et de leurs associations à la démocratie locale
2. Grandes villes et développement durable
3. Universités et entreprises, acteurs de développement industriel et technologique
4. Finances et fiscalité locales dans le développement territorial

L'organisation de cette mission, postérieure à la dernière réunion du Conseil municipal, n'a pas permis de demander le mandat spécial en temps voulu.

Conformément aux articles L. 2123-18 et R. 2123-22-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal doit donner un mandat spécial aux élus concernés. Les frais nécessités par l'exécution de ce mandat spécial seront remboursés en fonction des frais réellement payés, sur présentation des pièces justificatives ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2123-18 et R. 2123-22-1 ;

Vu le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

Vu la délibération n° 2015/916 du 16 mars 2015 portant déplacements accomplis par les élus de la Ville de Lyon dans l'exercice de leurs fonctions ;

Ouï l'avis de la commission Relations internationales, Economie, Commerce et Artisanat ;

### **DELIBERE**

1- Le Conseil municipal accorde un mandat spécial à Mme Dounia BESSON, 19<sup>e</sup> adjointe au Maire de Lyon, pour un déplacement à Alger du 24 au 26 mai 2016.

2- Précise que la présente délibération vaut ordre de mission.

3- Les dépenses en résultant en fonction des frais réellement payés et sur présentation des pièces justificatives seront imputées sur les crédits inscrits au budget de la Ville de Lyon pour l'exercice 2016 - article 6532 - fonction 021 - chapitre 65 - programme GESELUS - opération GESINDIV.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

K. DOGNIN-SAUZE